

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU**

**À
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

**DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
SUR LA RÉALISATION DU PREMIER PLAN D'URBANISME
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

15 JUIN 2004

1. LA MISE EN CONTEXTE

Tel que prévu par la loi, la Ville de Montréal procède actuellement à la préparation de son **premier plan d'urbanisme**. La première partie du plan, adoptée par le Conseil municipal en avril dernier, présente les grandes orientations pan-montréalaises. Le document sera également composé de 27 chapitres d'arrondissement exposant les enjeux de portée locale ainsi que les stratégies d'action privilégiées pour chacun d'entre eux.

Anjou souhaite relever deux grands enjeux, ou grands défis qui constituent le fondement du chapitre de la collectivité angevine, soit :

- Le rayonnement des pôles d'emplois que constituent le parc d'affaires d'Anjou et le pôle multifonctionnel des Galeries d'Anjou;
- La préservation de la qualité et de l'identité des milieux de vie.

Anjou est appelé dans les prochaines années à un avenir plus qu'intéressant. En effet, la poursuite de la ligne numéro 5 du métro, le prolongement de l'autoroute 25 accompagné de la construction d'un pont vers Laval ainsi que le développement du parc d'affaires sont tous des éléments importants dont la collectivité angevine profitera et ce, sans oublier la préservation des secteurs résidentiels existants.

Considérant l'envergure des retombées projetées par ces projets, il importe que la Ville de Montréal considère ces éléments et les intègre au contenu pan-montréalais de son Plan d'urbanisme **selon le même degré d'importance que celui identifié par Anjou**. Ainsi, la tenue de consultations publiques pour la révision de ce dernier document constitue une occasion privilégiée pour Anjou d'assurer l'arrimage des enjeux, objectifs et stratégies identifiés tant au niveau local qu'au niveau municipal.

Les pages suivantes contiennent l'ensemble des commentaires et des corrections demandées par Anjou à la version préliminaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

2. LES COMMENTAIRES D'ANJOU SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les commentaires d'Anjou sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal sont présentés dans l'ordre des chapitres du Plan.

2.1 INTRODUCTION

Dans l'introduction, Anjou souhaite que le rôle de la ville centrale et ceux des composantes locales soient précisés, notamment en tenant compte des lois 9 et 33. Ce commentaire s'applique également à plusieurs chapitre du Plan d'urbanisme.

2.2 LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

2.2.1 Les secteurs à revitaliser

Dans la section traitant des secteurs à revitaliser, le texte devrait être bonifié afin de distinguer clairement quel sera le rôle de la ville centrale versus celui des composantes locales.

Sur la carte 2.1.1 illustrant les secteurs à revitaliser, Anjou souhaite que deux secteurs soient ajoutés sur son territoire. Le premier correspond au secteur Malicorne situé aux limites sud-ouest de l'arrondissement. Le second est localisé au nord de l'autoroute Métropolitaine, à l'extrémité ouest. Ces deux secteurs sont illustrés au plan ci-joint.

2.2.2 Les réseaux de transport en commun

À la page 37, parmi les interventions proposées à l'action 3.1 qui vise à « *Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif* », on retrouve celle-ci : « *Prolonger la ligne 5 à partir de la station Saint-Michel vers l'arrondissement Anjou (à l'étude par l'Agence métropolitaine de Transport)* » Anjou aimerait que la précision suivante soit apportée : « et prévoir son prolongement vers l'est ». Cet ajout doit également se traduire sur les cartes 2.2.1 et 2.2.2 illustrant respectivement le réseau de transport collectif et les secteurs propices à une intensification des activités. Le prolongement souhaité est illustré au plan joint au mémoire. De plus, Anjou souhaite que les interventions nécessaires à ce prolongement soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

2.2.3 Le réseau routier

À l'action 3.3 « *Lier stratégiquement les secteurs de la ville en parachevant le réseau routier* », le parachèvement de l'autoroute 25 vers Laval est identifié comme *une intervention potentielle à l'étude*. Considérant l'importance de ce projet pour Anjou, et également pour toute la partie est de l'île de Montréal, Anjou demande que le

parachèvement de l'autoroute 25 vers Laval soit présenté dans la section « *Interventions projetées sur les liens routiers* », qui comprend les interventions prioritaires sur le territoire de la Ville de Montréal. La carte 2.2.3 illustrant le réseau routier devra être modifiée en conséquence.

2.2.4 Le réseau cyclable

Sur la carte 2.2.4, illustrant le réseau cyclable pan-montréalais, de légères corrections doivent être apportées afin de tenir compte des infrastructures déjà existantes. Les corrections sont précisées au plan joint au mémoire.

2.2.5 Le transport des marchandises

Parmi les moyens de mise en œuvre associés à la réalisation de l'action 4.1 « *Améliorer l'accessibilité et la desserte des principaux secteurs générateurs de déplacements de marchandises* », on retrouve « *Le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget (tracé à préciser)* » et « *Le prolongement à l'étude de l'autoroute 25* ». Anjou demande que les libellés de ces deux moyens de mise en œuvre soient remplacés par les libellés suivants : « *Le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget / Bourget entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Notre-Dame* » et « *Le prolongement de l'autoroute 25 vers Laval* ». De plus, Anjou souhaite que les interventions nécessaires à ce prolongement soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

2.2.6 Les secteurs d'emplois

Sur la carte 2.4.1 illustrant les secteurs d'emplois, Anjou souhaite que le territoire correspondant au parc industriel et d'affaires d'Anjou soit identifié comme un *secteur d'emplois diversifiés* et non simplement comme un *secteur industriel*. Le parc accueille des industries mais aussi de plus en plus des entreprises de services, des commerces et des centres de recherche.

2.2.7 Les parcs et les espaces verts

Le Bois d'Anjou, dernier espace vert naturel de l'arrondissement, localisé à sa limite nord, ne compte aucun aménagement et demeure inaccessible par le réseau routier. Il est de plus contigu à un complexe de golf. Le Plan d'urbanisme doit préconiser la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du Bois d'Anjou afin d'en assurer la mise en valeur et de créer un parc offrant diverses activités aux résidants : aires de détente, sentiers de randonnée, etc. À cet effet, Anjou demande qu'il soit sous juridiction locale. Puisque que le bois se prolonge sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est, des démarches visant la collaboration de cet arrondissement pour la réalisation du plan directeur doivent être entreprises.

